

CIALE

reau de Commis-
sions consistent à
liquides pour un

naires, lors de sa

E
président
J.-B. ROLLAND

ffrant?

ont la cause

es que lorsque

O

les matières

est un vieux
système.ar des
vous àCO.
CAGO, ILL.S récemment
levraient

OGUE

ELL

Montréal

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Exception citée de Québec... \$1.00
Cité de Québec et pays étrangers... \$1.50
Pour les Sociétaires de la Coopéra-
tive Fédérée de Québec et de la
Société des Jardiniers-Maraîchers. 75c

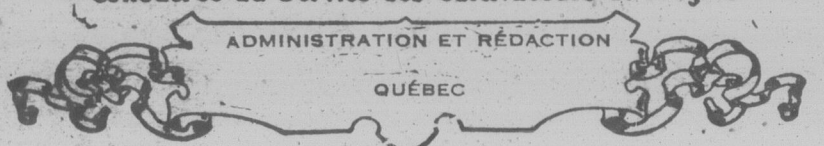
Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonces
classées 25 mots, 50 sous par insertion,
plus un sou par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 111 Côte
de la Montagne, (Édifice Morin) Québec.
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Maraîchers de la Province de Québec

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de
la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techni-
ciens et de praticiens agricoles, assistés
de collaborateurs occasionnels et de corres-
pondants de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est sujette au contrôle
du directeur.

La correspondance concernant la réda-
ction doit s'adresser au Directeur du "Bul-
letin de la Ferme", Case postale 129,
Québec.

Volume XVI—Henri Gagnon, Président

LE 12 AVRIL 1928

Frs. Fleury, Gérant—Numéro 15

Bulletin de la Ferme,

Québec, 12 avril 1928.

Qui avait raison ?

On ne nous accusera pas de vouloir trop tirer la couverture à nous si nous disons que le Bulletin de la Ferme avait mis ses lecteurs en garde contre les aléas et les dangers que présentait une trop grande exportation de lait et de crème aux Etats-Unis. Nous n'avions pas grand mérite en cela, car il était bien facile de prévoir que nos voisins, fêrus de la politique de protection à outrance, ne laisseraient point nos produits laitiers leur faire impunément concurrence sur leur propre marché.

Ce que nous avions prévu est arrivé. L'exportation du lait et de la crème aux Etats-Unis a ruiné bon nombre de nos beurrieres et de nos fromageries, et quand est venu l'embargo il a fait perdre de l'argent aux producteurs laitiers et à ceux-là mêmes qui avaient si inconsidérément poussé à l'exportation à outrance.

Nous disions que l'exportation dans de certaines limites pouvait être avantageuse, mais que l'exportation en masse au détriment de notre propre industrie était imprudente et dangereuse.

Qui avait raison ?

Ceux qui mettaient les cultivateurs en garde contre les dangers de pareille exportation: exigences croissantes des autorités américaines, instabilité du tarif, manque de contrôle, principe de protection à outrance poursuivi par les Etats-Unis, danger d'un embargo toujours possible;

Ou bien les commerçants intéressés qui poussaient à l'exportation et qui n'avaient pas assez d'injures contre les autorités qui conseillaient la prudence et suppliaient les cultivateurs de ne pas sacrifier une industrie dont ils retireraient des profits assurés ?

La leçon est dure, mais elle aura été salutaire en faisant comprendre aux cultivateurs que leurs véritables amis ne sauraient être des commerçants intéressés à les exploiter, mais bien ceux qui ont consacré leur vie à la défense des intérêts de la classe agricole, parce qu'ils comprennent que le pays ne saurait être prospère si l'agriculture périclitait.

Les commerçants pourront facilement se rattraper dans de nouvelles spéculations plus heureuses, mais où les cultivateurs qui ont prêté l'oreille à leurs conseils intéressés trouveront-ils l'argent qu'ils ont perdu par la mévente de leur lait et l'abandon d'une partie de leur exploitation faute de moyen pour fabriquer leurs produits ?

Voici une dépêche toute récente qui confirme bien les appréhensions que nous avons déjà manifestées:

Washington, 7.—Dans un mémoire présenté à la Commission américaine du tarif, l'American Farm Bureau Federation demande que le lait et la crème soient frappés des droits les plus élevés auxquels il sera possible de les assujettir, en vertu des dispositions de la loi actuelle.

La commission a déjà présenté son rapport et des recommandations au Président Coolidge, qui n'attend plus pour se prononcer que de connaître les opinions des intéressés.

Voici ce que la Fédération, dans sa requête, soumise par M. W. R. Ogg, un de ses représentants, expose à la commission: "Considérant les faits relevés par la commission et la preuve additionnelle

présentée à l'audience publique, les requérants croient que le droit sur la crème devrait être accru de 20 à 30 cents le gallon et le droit sur le lait de 2 cents 1/2 à 3 cents 3/4 le gallon, droits constituant le maximum des augmentations qui peuvent être accordées au président en vertu de la loi du tarif. Nous sollicitons donc, respectueusement, au nom des producteurs du pays, que la commission recommande au Président que ces augmentations soient accordées."

On affirme en toute confiance que les droits seront portés à la limite, comme on l'a demandé.

Voilà le texte même de la dépêche. Que ceux qui se sont laissés leurrer par des profits immédiats reconnaissent enfin où sont leurs véritables amis.

Que penser de la chaux ?

Il arrive très souvent que des cultivateurs nous demandent ce que nous pensons de l'emploi de la chaux sur le sol.

Tous ont entendu parler de cet amendement, mais pas tous de la même manière, les uns en bien, les autres en mal.

Pourquoi existe-t-il des gens qui n'ont aucune confiance dans la chaux? ... Plusieurs raisons peuvent être données semblant être la cause de ce mépris pour un amendement si riche en bons résultats.

1.—Beaucoup de gens considèrent la chaux, non comme un amendement, mais plutôt comme un engrais. Certes, la chaux forme un aliment direct des plantes et peut être considérée comme un engrais, mais ce n'est pas à ce point de vue qu'elle est nécessaire sur les trois quarts de nos fermes de la province de Québec, comme nous l'expliquerons un peu plus loin.

2.—Ignorance des agents ou sous-agents qui préconisent l'emploi de la chaux en commentant les modes d'emploi et d'application sans en connaître l'aphabet.

3.—Défiance des gens envers quelque chose qui paraît être une innovation. Cependant l'emploi de la chaux est reconnu depuis les siècles les plus reculés.

4.—Les prix de la chaux et les taux de transport. En effet, ces prix ont déjà été si élevés que la plus value des récoltes due à la chaux ne parvenait pas à payer suffisamment le trouble et les déboursés faits. Mais aujourd'hui ces raisons n'existent plus ou ne devraient plus exister parce que:

1.—Les cultivateurs peuvent se servir à discrétion des connaissances de leur agronome ou des officiers du Ministère de l'agriculture.

2.—On peut se procurer à plusieurs endroits bien connus de la chaux vive ou du carbonate de chaux à des prix tout à fait raisonnables.

Disons, avant de commencer une étude succincte de la chaux et de son emploi, que dans la province, les trois quarts de nos terres sont acides ou manquent de chaux. C'est la conclusion que nous sommes obligés de faire d'après les expériences et les analyses d'échantillons de terre. Et pour s'en convaincre, que chacun fasse les expériences suivantes, qui indiquent si une terre est acide ou non:

1.—Prendre sur sa terre un échantillon de terre, le mettre dans un plat quelconque, l'humecter de façon à ce qu'il ait une consistance pâteuse et y verser un peu de vinaigre fort. Si la terre est fort pourvue de carbonate de chaux, on le voit à un bouillonnement.

Cette expérience, cependant, n'est pas très concluante parce qu'elle n'indique que la terre est abondamment pourvue de chaux. Il se peut qu'il n'y ait pas

de bouillonnement et qu'il y ait cependant un peu de chaux, c'est pourquoi, le plus ordinairement, on a recours à un autre procédé:

2.—Se servir d'un échantillon de terre qui prendra une consistance pâteuse au moyen d'eau distillée cette fois. Alors, prendre un papier tournesol et au moyen du dos d'un couteau l'insérer aux 2/3 dans la terre. Au bout de quelques minutes, (1/4 d'heure environ) retirer avec précaution la bande de papier. Si la terre est acide, le papier a rougi, et il est devenu bleu plus foncé si, au contraire, elle contient beaucoup de chaux.

3.—Les plantes peuvent se diviser en deux espèces: les plantes calcicoles et les plantes calcifuges. Les premières (calcicoles) sont celles qui préfèrent un terrain pourvu de chaux; tandis que les autres (calcifuges) poussent mieux sur un terrain un peu acide. Donc, si sur une terre il y a beaucoup de plantes calcifuges, telles que l'oseille, les mousses, les queues de renard, la marguerite, les fougères, les petits thé, etc... c'est qu'elle est acide et a besoin de chaux. Si au contraire, les plantes calcicoles, telles que le trèfle, la luzerne, etc... donnent une pousse vigoureuse et constante, cette terre est abondamment pourvue de chaux.

Au début, nous disions qu'il fallait considérer la chaux non comme un engrais, mais comme un amendement, alors:

Qu'est-ce qu'un amendement ?

D'après les agronomes les plus compétents, on entend par amendement: "toute substance qui a pour objet principal d'améliorer les conditions physiques du sol, soit encore d'y introduire des modifications chimiques ou des conditions biologiques favorisant l'assimilation, par les plantes, des matériaux nutritifs qui existent naturellement dans la terre ou qu'on y ajoute sous forme d'engrais."

Dans ce cas, la chaux est un amendement puisqu'elle améliore les conditions physiques du sol en le rendant plus granuleux, partant plus apte à capter l'air et l'eau; elle produit des modifications chimiques dans le sol en enlevant l'acidité de l'humus et rendant les éléments nutritifs qui s'y trouvent utilisables par les plantes, en rendant plus facile l'assimilation de la potasse et de l'acide phosphorique, en augmentant le pouvoir absorbant du sol, c'est-à-dire, apte à retenir les principes solubles; enfin elle produit des conditions biologiques favorisant l'assimilation, en favorisant le développement et la multiplication de bactéries principales, celles de la nitrification qui nécessitent un milieu alcalin pour mener à bien leur œuvre.

(Suite à la page 302)

12

12

12